



REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2025-24

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION DE FINANCEMENT ACQUISITION TRICYCLE ADAPTE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant l'appel à projets soutenu par la Fondation des Hôpitaux de Paris pour améliorer le quotidien des
personnes âgées en établissements sanitaires et médicaux-sociaux,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec la Fondation des Hôpitaux de Paris, une convention de financement pour l'acquisition d'un
tricycle adapté à destination des résidents de l'EHPAD Les Clématis. Le montant du financement alloué est de
5 000 €.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le

25 FEV. 2025

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2025-24 FONDATION DES HOPITAUX CONVENTION FINANCEMENT ACQUISITION TRICYCLE

Date de transmission de l'acte : 26/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 26/02/2025

Numéro de l'acte : 25_00739 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20250225-25_00739-CC

Date de décision : 25/02/2025

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions